



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Compte-rendu du Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du mercredi 2 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le mercredi 2 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Éragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la mairie sous la présidence de Monsieur MICHALCZYK Bernard, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MICHALCZYK Bernard	HUOT Bérenger	BRUMENT Sébastien
PIGEARD Isabelle	TECHER Hervé	LEPERT Claude
DEBAUDRE Annie	LETIERCE Luc	
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul	POQUET Daniel
RATEAU Sophie	MASURIER Didier	RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MASSAMBA Martial

Absents :

Pouvoirs :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Madame DEBAUDRE Annie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. Révision des loyers des logements communaux

A la demande de la trésorerie, comme il n'y a pas eu d'évolution des loyers en 2020 (suivant l'index de référence de révision des loyers publié par l'INSEE), le conseil municipal doit valider le montant des loyers communaux.

Il est rappelé que les loyers sont de :

- 820€ pour le logement communal Place Allez
- 900€ pour le logement et le commerce de la Boucherie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de valider et de ne pas augmenter les loyers des logements communaux.

14 conseillers sont « Pour »

2. Décision modificative N°2 sur le budget de la commune

Monsieur le maire explique qu'il n'y a pas assez de crédits au compte 21578 (autre matériel et outillage) pour régler la facture de 625€ de la société Fleury Motoculture concernant l'achat d'un souffleur (celui-ci devant passer en investissement).

Pour l'exercice 2020, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie	500.00 €	
D 21578-145 : Gros outillage communal		500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative N°2 au budget de la commune pour payer cet investissement :

14 conseillers sont « Pour »

3. Demande de rachat d'une parcelle de terrain communal

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du Conseil Municipal, du souhait de Madame Souhila ANDRE de rachat d'une portion de la parcelle B561 afin de réaliser une entrée praticable à l'arrière de son terrain.

Il est précisé qu'il s'agit du passage en bout de la parcelle B561 (en face de l'entrée de la station d'épuration), lui donnant accès à l'arrière de son terrain (où son portail est déjà installé).

Des travaux seront engagés par Madame Souhila ANDRE afin de permettre l'accès à ses véhicules l'hiver (impossible actuellement avec la boue).

Il n'est pas nécessaire de créer un droit de passage pour la commune car il n'y a pas d'ouvrages à cet endroit. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Madame Souhila ANDRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de déclasser du domaine public cette bande de terrain.
Les frais d'acte restant à la charge de Madame Souhila ANDRE.
- **Décide** que les frais d'actes seront à la charge Madame Souhila ANDRE.
- **Décide de** vendre, à Madame Souhila ANDRE, pour réaliser une entrée praticable à son terrain, un morceau de la parcelle B561 qui sera délimité par un géomètre ; à 3€ le m².
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes pour la vente de cette parcelle

***Madame Souhila ANDRE, ne participe pas au vote.
13 conseillers sont « Pour »***

Questions diverses

- Concernant le SITEUBE :
 - nous avons reçu la facture pour la déshydratation des boues. Cette dernière est de 26 500.70€ HT (31 800.84€ TTC). Il y a eu moins de temps passé sur place et de tonnes enlevées que prévu. Le devis initial était de 46 198€ HT.
 - La dernière analyse de la station réalisée par le SATESE était très bonne.
- La majorité des décorations de Noël est hors-service. Il faudra les réparer pour 2021 et penser à un plan d'investissement étalé sur les prochaines années pour de nouvelles décorations.
- Période hivernale :
 - Installation de la saleuse sur le nouveau camion communal à prévoir.
 - Convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal pour le déneigement et l'enlèvement du verglas à mettre à jour et à signer.
- Point sur les subventions demandées :
 - **Calvaire** : Projet mis en attente car nous n'avons pas eu de retour pour la DETR. Le Conseil Départemental subventionne pour 2890€ (et 570€ si commencé avant la fin d'année).
 - **Bouche incendie** : montant de 3 716.21€ HT avec accord de subvention de 1 858.11€ DETR. Pas de subvention accordée par le conseil départemental car il s'agit d'une dépense de fonctionnement. Il est indiqué que nous attendrons la confirmation de réalisation de zone d'activité avant de prévoir les travaux.
 - **Ravalement boucherie** : montant de 4 890€ HT avec accord de subvention de 1 711.50€ au titre de la DETR. Pas de subvention accordée par le conseil départemental car dépense de fonctionnement. Il est proposé de réfléchir dans un premier temps à un nettoyage de la façade ; qui ferait faire des économies.
 - **Maison assistantes maternelles** : montant de 32 519.88€ HT avec pour le moment 11 381.96€ accordés au titre de la DETR et don de la CCVT. Le dossier passe en commission Conseil Départemental le 14 décembre prochain.
- Opération « Hauts-de-France Propres, ensemble nettoyons notre région ! » prévue samedi 20 et dimanche 21 mars 2021. La commune va se positionner pour organiser une action de nettoyage de la nature.
- Un point est fait sur les travaux de voirie réalisés par La Ferme du Pré. Il est décidé de mettre un panneau « cédez le passage » en haut de la rue de la cavée.
- Il est proposé d'interdire le stationnement des véhicules au début de la rue Michelet afin de ne pas gêner la circulation des voitures au niveau du passage à niveau. Un arrêté sera pris en ce sens et des bandes jaunes peintes sur le trottoir.

La séance est levée à 20h15.

Et ont signé les membres présents

Le Maire, Bernard MICHALCZYK